

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n°18 Arrêté approuvant le plan d'un terrain urbain

n°18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juillet 1937

Numéro JO

n° 488 du 31/07/1937

Date du numéro

31 juillet 1937

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

**Vu** le décret du 29 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté du 5 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé

**Vu** la lettre du 12 février 1936 par laquelle Nadji Mohamed demande à se rendre acquéreur d'un terrain au village indigène de Djibouti

**Vu** le plan dressé par le Service des travaux publics à la date du 3 mai 1937

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 12 juillet 1937,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°, — Est homologué le plan d'un terrain urbain de 426 m<sup>2</sup> 92 sis à proximité de la rue de l'ancien cimetière européen et à l'est et en bordure immédiate de la route d'Ambouli et dont angle nord est. est à 15 mètres environ de la fontaine publique située sur ledit plan

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

pierre alypes